PROJET PEDAGOGIQUE

DES ACCUEILS DE LOISIRS

MERCREDIS

Période septembre 2018 à juillet 2019

SOMMAIRE

Présentation 2

I. Rappel des principaux éléments du Projet Educatif 3

II. Objectifs du Projet Pédagogique 3

III. Moyens de mise en œuvre des différents objectifs 4

IV. Présentation des accueils de loisirs 6

V. Fonctionnement des accueils de loisirs 12
a. L'inscription
b. Les types d'accueil
c. La journée type
d. Les intentions pédagogiques
e. Les méthodes d'animation

VI. Le public 18

VII. Hygiène et santé 21

VIII. Les moyens 22
a. L'équipe d'animation
b. Les moyens matériels, financiers, partenariats

IX. Evaluations / bilans 25

Bien grandir à Troyes

Plume

« Depuis 2014, l'engagement de la Ville et de ses partenaires en faveur d'un parcours éducatif cohérent et de qualité est formalisé au moyen du Projet Educatif de Territoire (PEdT).

En septembre 2018, en réponse à la demande des familles, la semaine scolaire sera répartie sur 4 jours, lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Les Accueils de Loisirs seront donc ouverts tous les mercredis et durant les vacances scolaires » (*extrait projet éducatif des accueils de loisirs de la Ville de Troyes)*.

Au travers d'un projet éducatif ambitieux, les accueils de loisirs de la Ville de Troyes s'engagent à mettre en place des activités éducatives de qualité à destination de tous les enfants.
Ils sont un mode d'accueil éducatif des enfants proposé à titre facultatif. Non sectorisés, ils sont organisés en complémentarité des projets d'école et péri-scolaire.

La collectivité s'engage à structurer son projet d'accueil du mercredi autour de 4 axes : la complémentarité éducative, l'inclusion et accessibilité de tous les publics, l'inscription du projet sur le territoire, ainsi que la diversité et la qualité des activités.

Le temps de la scolarité obligatoire est organisé autour du socle commun : un ensemble de savoirs fondamentaux qui regroupe des connaissances, des compétences et des valeurs que tout élève doit savoir et maîtriser à la fin de sa scolarité, qui s'articule autour de 5 domaines :

-les langages pour penser et communiquer
-les méthodes et outils pour apprendre
- la formation de la personne et du citoyen
- l'observation et la compréhension du monde
- les représentations du monde et de l'activité humaine

Ce socle constitue une culture commune à laquelle tous les acteurs éducatifs doivent contribuer.

Ainsi, les projets des Accueils de Loisirs développés sur ces temps et les activités qui en découlent doivent nourrir et enrichir les apprentissages des enfants.

I. Rappel des principaux éléments du Projet Educatif

Troyes, Ville Amie des enfants, place l'enfant au cœur de la réflexion éducative. La Convention Internationale des Droits de l'enfant avec son article 29 donne ainsi un cadre général de référence en la matière, sur lesquels les équipes pédagogiques doivent s'appuyer :

• **Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant** et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités ;

• **Inculquer à l'enfant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales**, et des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies ;

• **Inculquer à l'enfant le respect de ses parents, de son identité**, de sa langue et de ses valeurs culturelles, ainsi que le respect des valeurs nationales du pays dans lequel il vit, du pays duquel il peut être originaire et des civilisations différentes de la sienne ;

• **Préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre**, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone ;

• **Inculquer à l'enfant le respect du milieu naturel**.

II. Objectifs pédagogiques

1. **Favoriser l'autonomie, l'acquisition de l'autonomie et la responsabilisation** : en suscitant le désir de connaissance et de savoir-faire, en favorisant l'expression et la confrontation d'idées, en rendant les enfants acteurs du quotidien et des animations.
2. **Encourager les réussites** : en veillant à la cohérence et la complémentarité entre les différents temps de l'enfant tout en privilégiant le jeu et l'approche ludique.
3. **Promouvoir le bien-être et la santé :** en favorisant la découverte d'activités physiques et sportives ; en respectant les rythmes biologiques de l'enfant ; en participant à l'éveil au goût.
4. **Participer à la construction citoyenne** : en proposant des actions pour s'approprier la cité ; par l'appui au développement de l'esprit d'initiative et de l'esprit critique ; par l'ouverture d'espaces de discussion et de débat.
5. **Valoriser le respect** : dans la relation d'égalité filles-garçons ; dans l'attention portée à la place de chacun au sein du groupe ; dans l'appréhension de la différence et des diversités.

Dans cette démarche d'éducation partagée, les Accueils de Loisirs municipaux promeuvent la laïcité, la mixité et l'égalité d'accès aux activités.

Le projet pédagogique est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe d'animation, les intervenants, les parents et les enfants. Il définit les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action. Le projet pédagogique permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne.

Il s'appuie notamment sur le patrimoine historique, culturel et naturel local, afin de contribuer à la valorisation du territoire de vie des enfants.

Commun à tous les accueils de loisirs municipaux, il intègre les enjeux relatifs à la maîtrise de la langue, la compréhension logique, la coordination spacio-temporelle, la créativité et aux savoir-être indispensables à la vie collective.

Il est élaboré par les directeurs des accueils de loisirs en partenariat avec les animateurs, en référence au projet éducatif de la Ville de Troyes, en cohérence avec le PEdT.

Ce projet doit permettre de répondre précisément aux questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des accueils de loisirs. Il indique les moyens humains, matériels et organisationnels de mise en œuvre dont disposent les équipes et les choix pédagogiques.

III. Moyens de mise en œuvre des différents objectifs

✓ adapter les lieux, mettre en place un environnement propice pour que l'enfant prenne part à la vie du centre

✓ faire en sorte qu'il participe à tous les temps : de la mise en place de l'activité, à son rangement

✓ l'accompagner dans ses explorations, ses expérimentations et ses découvertes

✓ lui permettre d'exprimer ses attentes, ses envies et les prendre en compte

✓ lui donner la possibilité de faire des choix

✓ l'informer sur la nature et le déroulement des activités

✓ favoriser les situations de prise de responsabilité tout au long de la journée, y compris sur les temps de vie quotidienne

✓ aménager des espaces ouverts, sécurisants et riches

✓ travailler sur l'expression et l'estime de soi

✓ rechercher la complémentarité éducative avec les contenus

proposés en classe

✓ favoriser l'offre culturelle, sportive et la découverte de la nature

✓ alterner les différents rythmes et approches pédagogiques pour permettre à chacun de trouver sa place

✓ favoriser le jeu comme vecteur d'apprentissage

✓ prendre en compte les besoins de chaque tranche d'âge

✓ permettre à l'enfant de se reposer et aménager des espaces en conséquence

✓ proposer des activités en lien avec les 5 sens

✓ mettre en place des découvertes et initiations d'activités physiques et sportives, en adéquation avec l'âge et le rythme des enfants

✓donner du sens aux règles d'hygiène simple

✓ proposer des activités en lien avec le milieu culturel et naturel

✓ initier des projets et des partenariats en lien avec l'éducation à l'environnement

✓ participer aux animations locales

✓ développer des activités et des pratiques en s'appuyant sur les idées des enfants et leurs expériences afin qu'ils soient actifs dans leur démarche

✓ permettre aux enfants de prendre des initiatives, des responsabilités

✓ l'inciter à s'exprimer, à donner son point de vue, à débattre

✓ organiser des moments d'échanges et de régulation

✓ développer la notion de coopération, travailler autour des choix collectifs tant au niveau des activités que des temps de vie quotidienne

✓ faire en sorte que chaque enfant trouve sa place au sein du groupe et respecte celle des autres

✓ encourager les relations fondées sur le respect mutuel, celui des règles et l'épanouissement personnel

✓ favoriser les échanges, la communication avec les familles et leur implication

A partir du cadre fixé par le projet pédagogique et en concertation avec les enfants, les animateurs élaborent le projet d'animation. Il s'agit d'un ensemble d'activités développées autour d'un thème central.

IV. Présentation des Accueils de Loisirs

Service Accueil Enfance et Jeunesse
1 rue de la Tour
1000 TROYES
☏ : 03.25.70.47.80

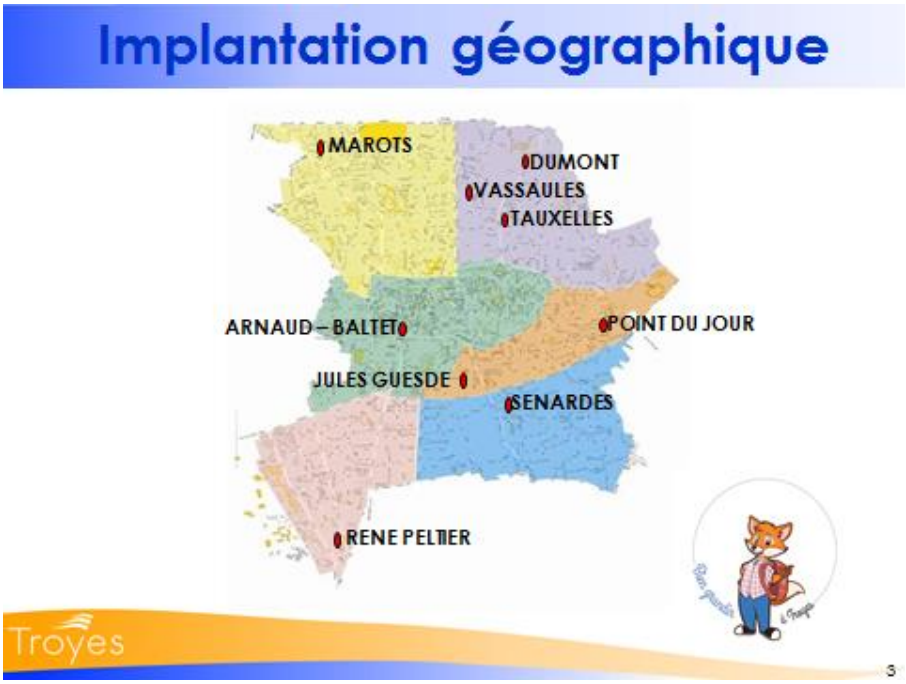

Louis Dumont

pour les 3-6 ans

135, rue Etienne Pédron
Capacité de 80 places
Journée complète sans repas :
accueil des enfants **de 7h30 à 12h et de 13h30 à 18h15**
Journée complète avec repas :
accueil des enfants **de 7h30 à 18h15**

L'accueil de Loisirs se situe dans l'enceinte de l'école.
La ligne N°5 de la TCAT dispose d'un arrêt devant l'accueil.
Un grand parking est à disposition.
L'Accueil de Loisirs est fréquenté par un public majoritairement issu du quartier des Vassaules.

Il est composé de 2 salles d'activités, une salle de motricité, une salle de sieste, 2 espaces extérieurs clos.
La restauration collective est organisée sur place.
Le parc de Fouchy et le parc et le gymnase des Vassaules sont à proximité.

Vassaules

pour les 6-12 ans

6, rue des Vassaules
Capacité de 50 places
Journée complète sans repas :
accueil des enfants **de 7h30 à 12h et de 13h30 à 18h15**
Journée complète avec repas :
accueil des enfants **de 7h30 à 18h15**

L'Accueil de Loisirs se situe dans le secteur Nord-est de la ville.
La ligne N°3 de la TCAT dispose d'un arrêt proche

sur l'axe pénétrant Chomedey-Vanier.
L'Accueil de Loisirs est fréquenté par un public
majoritairement issu du quartier des Vassaules.
Il est composé de 3 salles d'activités au rez-de-chaussée, d'un espace détente et de 2 salles d'activités au 1er étage et de 2 espaces extérieurs clos.
La restauration collective est organisée dans le restaurant scolaire de l'école Preize.
Le parc et le gymnase des Vassaules sont à proximité.

pour les 3-12 ans

80 bis, rue des Marots
Capacité de 60 places
Journée complète sans repas :
accueil des enfants **de 8h à 12h et de 13h30 à 18h**
Journée complète avec repas :
accueil des enfants **de 8h à 18h**

En périphérie de plusieurs quartiers (Marots, Blanqui, Beau Toquat) et proche de la Chapelle St Luc, l'Accueil de Loisirs se situe dans le secteur Nord-ouest de la ville.
La ligne N°6 de la TCAT dispose d'un arrêt proche sur la rue des Marots.
Cette structure est fréquentée par un public
majoritairement issu du quartier des Marots.
Il est composé de 2 salles d'activités, d'un espace bibliothèque, d'une salle d'activités au 1er étage et d'un espace extérieur clos.
La restauration collective est organisée dans le restaurant scolaire de l'école Charles Chevalier.
Le gymnase Charles Chevalier, la médiathèque et le parc des Marots sont à proximité.

pour les 3-12 ans

Place de l'âne Patoche
Capacité de 40 places

Journée complète sans repas :
accueil des enfants **de 8h à 12h et de 13h30 à 18h**
Journée complète avec repas :
accueil des enfants **de 8h à 18h**

L'accueil de Loisirs se situe dans le secteur Sud-est de la ville,
le quartier Sénardes, à la périphérie du centre-ville.
Il est installé au cœur du Quartier Prioritaire rénové,
dans les locaux de la Maison de quartier.
La ligne N°4 de la TCAT dispose d'un arrêt proche.
L'accueil de Loisirs est fréquenté par un public
majoritairement issu du quartier des Sénardes.
Il est composé de 2 salles mutualisées,
d'une salle dédiée aux plus petits et d'un espace extérieur clos.
La restauration collective est organisée dans le
restaurant scolaire de l'école Marcel Pagnol.
Un gymnase est implanté pour les activités de l'accueil.
Le Parc des Moulins, poumon vert de 20 hectares, est à proximité.

pour les 3-12 ans

Ecole maternelle des Bas-Trévois (pour les moins de 6 ans)
Ecole élémentaire Dutreix (pour les plus de 6 ans)
Capacité de 40 places
Journée complète sans repas :
accueil des enfants **de 8h à 12h et de 13h30 à 18h**
Journée complète avec repas :
accueil des enfants **de 8h à 18h**

Le quartier Jules Guesde est à la périphérie du centre-ville.
Ce quartier est bien desservi par les transports en commun.
La restauration collective est organisée dans le
restaurant scolaire de l'école Dutreix.
L'accueil des moins de 6 ans est au sein d'une école, les locaux sont mutualisés, soit :
1 grande salle d'activité et de motricité, un espace dortoir,
un espace extérieur clos.

Les plus de 6 ans sont accueillis à l'étage de l'école, dans 1 salle d'activité réservée à l'Accueil de Loisirs, 1 autre est mutualisée, un espace extérieur clos est accessible. Le Parc des Moulins est également à proximité. Un gymnase est implanté à 10 minutes à pied pour les activités de l'accueil

Point du Jour

pour les 3-12 ans

11, rue Chesterfield
Capacité de 60 places

Journée complète sans repas :
accueil des enfants **de 8h à 12h et de 13h30 à 18h**
Journée complète avec repas :
accueil des enfants **de 8h à 18h**

L'Accueil de Loisirs se situe dans le quartier du Point du Jour.
La ligne N°7 de la TCAT dispose d'un arrêt proche sur la rue de Lattre de Tassigny ou l'avenue du 1er mai.
La structure est divisée en deux espaces :
-l'un est réservé et adapté aux petits qui comprend un hall d'accueil, 2 salles d'activités et 1 dortoir
-l'autre réservé aux moyens et grands à l'intérieur même de « la Porte Saint Jacques » : 3 salles polyvalentes.
La restauration scolaire est à la cuisine, située à 5 minutes à pied de l'Accueil de Loisirs (11, rue Charles Thiebault.
A proximité se situent un parc verdoyant, un microsite.
Le gymnase « Blossières » est mis à disposition pour les activités sportives et physiques.

Tauxelles

pour les 3-6 ans

35, rue Étienne Pédron

Capacité de 50 places
Journée complète sans repas :
accueil des enfants **de 8h à 12h et de 13h30 à 18h**
Journée complète avec repas :
accueil des enfants **de 8h à 18h**

L'Accueil de Loisirs est fréquenté par un public
majoritairement issu du quartier des Vassaules.
La ligne N°5 de la TCAT dispose d'un arrêt devant l'accueil.
Un grand parking est à disposition.
La restauration collective est organisée sur l'accueil de loisirs Dumont.
Cette structure dispose de : 1 salle d'activités, 1 salle de motricité,
1 dortoir et 1 espace extérieur dédiés.
Le parc de Fouchy et le parc et le gymnase des Vassaules sont à proximité.

René Peltier

pour les 3-12 ans

110B, avenue Édouard Herriot
Capacité de 60 places
Journée complète sans repas :
accueil des enfants **de 8h à 12h et de 13h30 à 18h**
Journée complète avec repas :
accueil des enfants **de 8h à 18h**

L'Accueil de loisirs est situé dans le quartier des Chartreux, accéssible par la ligne N°6 de la TCAT dispose d'un arrêt avenue des Lombards.
La structure est implantée au sein de l'espace intergénérationnel René Peltier et les locaux sont mutualisés. Ils comprennent 1 salle d'activité pour les enfants de moins de 6 ans, ainsi qu'un dortoir, 1 grande salle d'activité divisible en 2 et 1 salle de repos, 1 espace extérieur clos.
La restauration collective est organisée à l'école Charpak.
Le gymnase E. Vaillant est situé à proximité et accessible
pour les activités physiques et sportives.

pour les 3-12 ans

2, rue Arnaud / Eugène Belgrand
Capacité de 50 places
Le mercredi uniquement en demi-journée sans repas :
- Soit le matin de 7h30 à 12h30
- Soit l'après-midi de 13h15 à 18h15
Le site est situé proche du centre-ville.
Le dispositif des transports urbains permet une accessibilité rapide.
La ligne N°6 de la TCAT rue du 14 juillet
Les enfants de moins de 6 ans sont accueillis à l'école Arnaud plus adaptée pour la prise en charge des maternels, située à 5 minutes à pied de Baltet. L'Accueil de Loisirs dispose d'un dortoir, une salle de motricité permettant également la mise en place d'activités manuelles, et de deux cours clôturées.
Ces espaces sont mutualisés.
Les enfants de plus de 6 ans, à l'accueil de loisirs Baltet, sont accueillis dans une salle d'activité dédiée. Ils disposent également d'un espace extérieur clos.

Les Accueils de Loisirs font tous l'objet de déclarations à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Aube.

V. Fonctionnement des Accueils de Loisirs

a. L'inscription

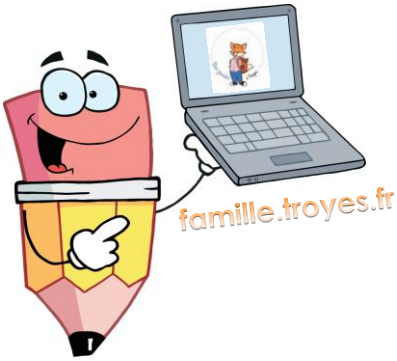

L'inscription à l'Accueil de Loisirs est possible pour tout enfant mineur, scolarisé et âgé de trois ans minimum dans le trimestre qui suit le 1er jour de fréquentation de l'accueil de loisirs et douze ans maximum au 31 août de l'année en cours. La scolarité n'est pas obligatoire pour les enfants de moins de 6 ans. *(Art.1 règlement intérieur accueils de loisirs)*

L'inscription pour les mercredis est annuelle au moyen du dossier également valable pour la restauration scolaire, l'accueil et les activités périscolaires. Il est disponible sur

le portail famille.troyes.fr, dans les accueils de loisirs, à l'Espace Audiffred ou dans les maisons de quartiers.

b. Les types d'accueils

Les types d'accueil proposés

- Accueil en **journée complète, avec repas**
- Accueil en **journée complète, sans repas**

sur les Accueils de Loisirs Sénardes, Point du Jour, Jules Guesde, Marots, Dumont, Tauxelles, Vassaules et René Peltier (Quartier des Chartreux).

Afin de répondre aux besoins spécifiques des familles travaillant à temps partiel ou dont l'enfant pratique une activité le matin ou l'après-midi, l'Accueil de Loisirs Baltet-Arnaud propose un :

Accueil en **demi-journée sans repas**

c. La journée type

Heures	pour les enfants de 3 à 6 ans	pour les enfants de 6 à 12 ans
7h30 ou 8h*-9h15	accueil échelonné des familles et des enfants / activités libres au choix rangement / répartition par tranche d'âge	
9h15-11h30	présentation de la journée mise en place des activités en lien avec le projet pédagogique	
11h30 -12h	retour au calme et rangement départ vers la restauration ou retour au domicile	
12h-13h30	temps de repas / jeux libres retour à l'accueil de loisirs	
13h30-14h	arrivée des enfants qui n'ont pas mangé en restauration collective	
	13h45-15h : temps de repos	13h45-14h15 : temps calme
	15h-16h30 : mise en place	14h15-16h30 : mise en place
	des activités en lien avec le projet pédagogique	
16h30-17h15	retour au calme / goûter / évaluation de la journée	
17h15-18h ou 18h15*	accueil des familles et départ échelonné des enfants / jeux libres	

*selon les accueils (voir présentation des Accueils de Loisirs)

Cette journée s'articule autour de « temps » qui donnent des repères à l'enfant et qui structurent sa journée :

- **Les temps d'accueil échelonnés du matin et du soir** sont des moments importants Les animateurs sont disponibles pour les parents afin de les informer du déroulement de la journée ou/et prendre en compte les informations transmises par ces derniers (fatigue, heure de départ,…).

  Bienveillante, l'équipe se doit d'avoir une présence rassurante et avenante.

- **Le temps d'activité** dits « temps d'animation » sont des temps préparés. Ils englobent la mise en place du matériel en amont de l'activité et le rangement à la clôture. Ils aboutissent à une finalité et répondent aux objectifs du projet (des temps d'activités plus courts pour les 3-6 ans). Les enfants sont impliqués autant que possible dans la préparation, le déroulement et le rangement. Le jeu étant indispensable à la construction des enfants, il sera largement favorisé.

Ils sont organisés en cycle, dans une logique de parcours de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique.

Une consultation des enfants et des parents est mise en place, afin de recenser leurs attentes, leurs envies et leurs besoins afin de proposer des projets d'animation en accord.

- **Le temps du repas** favorise les échanges et les discussions. Les animateurs sont d'éducation à la santé et au partage. Les enfants participent au débarrassage de la table. La restauration collective est organisée par le prestataire Sodexo. Les menus sont affichés un mois à l'avance à l'Accueil de Loisirs et sur le portail famille.troyes.fr.

- **Le temps de repos** est primordial pour les plus petits. Limité dans le temps, il doit être sécurisant et accompagné. Pour ceux qui se sont endormis, un réveil échelonné est mis place, dans le respect du rythme de chacun. Des espaces sont aménagés à cet effet.

- **Le temps calme** permet à chacun de se détendre, de se reposer et de se relaxer ; **le temps libre** permet aux enfants d'organiser leurs activités. Ces temps sont importants, pensés, réfléchis, structurés et cadrés (ex : lecture, jeux de société…). Ils sont différents en fonction de l'âge et en fonction des rythmes des enfants.

- **Le temps du goûter** permet de faire une pause dans l'après-midi, de réunir les enfants autour d'une collation. C'est le moment d'échanger autour de l'activité qui vient de se dérouler.

L'équipe doit envisager la journée comme une progression pour lui donner du sens et non comme une succession d'activités. L'Accueil de Loisirs est l'opportunité de partager une vie en collectivité en ayant du plaisir à vivre ensemble.

d. Les intentions pédagogiques

↳ ***Une cohérence entre temps scolaire et périscolaire***

Cette cohérence repose sur le lien éducatif créé entre l'école et l'Accueil de Loisirs avec l'organisation d'activités en cohérence ou en complémentarité avec les enseignements scolaires.

Aussi, les temps d'animation contribuent à la mise en œuvre de cette articulation et les objectifs du projet pédagogique sont déclinés :

- ⇨ Autour des compétences langagières pour les maternelles,
- ⇨ Autour de la lecture et l'écriture pour les élémentaires *(découverte des richesses de la langue française, compréhension de texte, logique de résolution de problème)*
- ⇨ Autour du « Vivre ensemble » comme sujet commun pour les enfants de 3 à 12 ans.

au travers d'activités éducatives de découverte, de détente et de loisirs.

↳ ***La mise en valeur des richesses du territoire***

Le projet pédagogique s'appuie notamment sur les ressources culturelles, architecturales et naturelles de la cité afin de contribuer à la valorisation du territoire de vie des enfants. Il s'agit de proposer des activités de loisirs et de découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel, pleinement inscrites dans le territoire et en relation avec les acteurs locaux.

↳ ***Le développement d'activités éducatives***

Les activités du mercredi reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice et sont culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, civiques et sportives.

⇨ **La thématique environnementale**

Il s'agit de mettre en œuvre des activités visant à sensibiliser les enfants des Accueils de Loisirs à la préservation de la nature et à l'importance du comportement éco responsable.

⇨ **La thématique sportive-Santé**

- aborder la coordination, la motricité, la relaxation. Faire découvrir de nouvelles disciplines sportives sur de courtes périodes sans se spécialiser mais pour donner l'envie.

- prendre en compte les nécessités d'hygiène de vie (alimentation, pratique sportive régulière…) dans un souci de bien être pour promouvoir la santé des enfants, pour lutter contre l'obésité.

- développer l'engagement citoyen par le Sport

⇨ **La thématique civique**

Apprentissage de la vie en collectivité. Permettre à des enfants d'apprendre, de comprendre et de vivre une expérience collective tout en valorisant l'épanouissement personnel et en intégrant les règles de la vie en collectivité pour « le plaisir d'être et d'agir ensemble ».

⇨ **La thématique manuelle**

L'action d' « agir avec les mains » est une forme d'expression ; on transforme, on assemble, on combine, en colorant ou en laissant son empreinte.
L'activité manuelle demeure un temps incontournable des projets pédagogiques.
Les objectifs associés y sont essentiels à l'épanouissement des enfants : exprimer ce qui ne peut pas être forcément formulé par le langage verbal, agir sur la matière, aiguiser ses sens, affiner
sa motricité, ses perceptions…
L'activité manuelle promeut aussi la relation à l'autre : le partage d'un même espace et d'un même matériel, la coopération, les conseils, l'entraide, les impressions de chacun… L'enfant s'y socialise, en vivant des expériences collectives et il découvre la nécessité des règles d'échanges

L'équipe d'animation, lors de la mise en place de ses activités, peut faire appel à des personnes extérieures au centre de loisirs, soit parce qu'elles sont reconnues comme compétentes dans une spécificité, soit parce qu'elles possèdent les qualifications nécessaires à la pratique de l'activité.

L'équipe impliquera les familles en les invitant à participer à des sorties, à des soirées thématiques, mais aussi à proposer et organiser des activités selon les compétences de parents volontaires pour présenter leurs savoir-faire.

e. Les méthodes d'animation

En adéquation avec les objectifs éducatifs, les enfants sont sollicités afin d'émettre des idées, des propositions, et de participer à la mise en œuvre de projets d'animation, dans le but de devenir acteurs de leurs temps de loisirs, de vacances et de la vie locale en général.

Ainsi, nous leur permettons de faire et d'agir, en favorisant un apprentissage qui leur est propre, en tenant compte : du milieu, du désir de faire et des autres.

Leur permettre d'agir, c'est accepter qu'ils proposent, qu'ils s'engagent, qu'ils se trompent, c'est être à leurs côtés et les accompagner dans leurs démarches.

Le "désir de faire" naît de l'envie permanente de progresser, l'objectif est donc de mettre en place un environnement suffisamment riche qui suscitera cette envie.

De même, permettre à un enfant d'aller plus loin dans ses apprentissages, c'est consentir à ce qu'il prenne des risques et c'est mettre en place une situation qui réduira ces risques en lui laissant la liberté d'agir.

Mais c'est aussi accepter, que chacun progresse à son rythme, de laisser le temps aux expériences, aux essais dans les meilleures conditions.

Bref, il s'agit de mettre tout en œuvre afin de permettre aux enfants de choisir leurs activités dans leur durée et leur contenu…

Différents modes d'intervention sont utilisés :

- **Faire faire / faire jouer :** *l'animateur définit les règles, l'organisation, le fonctionnement.*
  L'enfant perçoit l'animateur comme un adulte capable de transmettre des savoirs et des savoir-faire. Il aborde l'activité, dans une logique soumise aux règles définies par les adultes.
  L'animateur définit les objectifs de l'activité, les moyens, fixe les règles et l'organise. Il reste le leader du groupe et se doit de mener à bien l'activité, de façon à atteindre les objectifs qu'il s'était fixé.
  Ce mode d'intervention est structurant pour l'enfant, lui permet de sentir que l'animateur s'intéresse à lui.

- **Faire avec / jouer avec** : *l'animateur accompagne les enfants dans la réalisation de leurs projets.*
  L'enfant va devenir partenaire de l'adulte et va pouvoir se mesurer à celui-ci, dans une situation d'égalité.
  L'animateur est partenaire et peut à ce titre intervenir sur le déroulement, au même titre que l'enfant. Il reste le garant de la continuité de l'activité.
  Ce mode permet à l'enfant d'avoir un autre regard sur l'adulte. Il peut comparer ses capacités à celles de l'animateur, sans craindre d'être jugé.

- **Donner à faire / donner à jouer** : *l'animateur ne se contente pas de surveiller les enfants. Il agit sur l'environnement et non sur l'activité.*
  L'enfant évolue dans un cadre qui a été prévu à cet effet. Il bénéficie d'un aménagement facilitant, qui lui permet de mener à bien son activité.
  L'animateur agit sur l'environnement et non sur le contenu. Il facilite le déroulement de l'activité, afin d'assurer sa continuité. Il résout les difficultés d'ordre matériel et organisationnel et garantit les limites de sécurité. Son rôle est d'anticiper les demandes et mettre le cadre en place.
  Ce mode d'intervention permet à l'enfant de réaliser une activité, quant il le désir, sans être limité par ses propres capacités.

- **Laisser faire / laisser jouer** : *l'animateur permet aux enfants de jouer, de créer, d'inventer une activité de façon « libre », en veillant à la sécurité.*
  L'enfant est spontanément en activité, sans qu'il y ait nécessairement un adulte et sans autorisation préalable.
  L'attitude de l'animateur est surtout liée à sa capacité à tolérer la spontanéité des enfants et à éviter d'interdire de façon abusive.
  Ce mode d'intervention permet à l'enfant d'évoluer selon ses envies, ses besoins, ses humeurs, ses relations, son rythme et son imagination.

Ces modes d'intervention répondent à des situations précises, tenant compte d'un objectif, d'un moment, d'un lieu et d'un public. C'est en les diversifiant, que l'équipe d'animation trouvera l'équilibre qui permettra à l'enfant de se construire et de se développer harmonieusement.

VI. Le public « attentes et besoins »

L'enfant de 3 à 6 ans est en plein stade préopératoire[1] durant lequel la fonction symbolique[2], l'apparition du dessin, du jeu symbolique, de l'image mentale s'établissent.
L'animateur doit donc favoriser le développement psychomoteur et sensoriel de l'enfant en amenant des activités basées sur les 5 sens, parce qu'entre 3 et 6 ans, **les enfants ont besoin de comprendre le monde**.
Les ateliers reposent sur des activités qui leur permettent d'observer, de toucher, de sentir, de goûter et d'écouter pour leur faire vivre des expériences concrètes et ludiques et tendent à accompagner l'enfant dans l'exploration du milieu environnant qu'il soit naturel ou culturel…

De plus, l'enfant à cet âge se **dépense beaucoup et développe sa motricité fine**. C'est pourquoi, l'animateur favorise les expériences motrices (courir, sauter, nager,

[1] Selon les travaux du psychologue suisse Jean Piaget (1896-1980)
[2] Faculté de créer des images mentales, des concepts, des symboles, qui permettent de se forger un monde imaginaire, de communiquer, de penser de façon abstraite

grimper, danser, etc…) et la manipulation d'outils (crayons, gommes, pinceaux, ciseaux ...) dans ses animations : tout en veillant à respecter le rythme de l'enfant.
Pour répondre au **besoin de changement fréquent** de centres d'intérêt, **les activités doivent être courtes et variées**, …
Son vocabulaire s'élargit et il a besoin de communiquer en utilisant de plus en plus des phrases complexes. Il a besoin de sécurité, d'être seul parfois, de jouer seul, d'imiter les autres enfants ou les adultes et de s'évader dans l'imaginaire. Durant cette période, les relations de l'enfant avec le monde sont dominées par **« l'égocentrisme »**. L'enfant envisage le monde selon sa propre perspective et prendre en compte le point de vue d'autrui ou partager s'avère pour lui très compliqué. Mais petit à petit sa capacité à vivre en groupe s'accroit et pas à pas, **il assimile les règles de la vie en collectivité.**

L'enfant à cet âge doit être accompagné à tout moment dans ses multiples explorations motrices, sensorielles, sociales et affectives.

L'équipe d'animation favorisera donc :

- L'aménagement d'espaces ouverts sécurisants et riches
- La découverte de nombreux supports
- Le passage à l'action

En ce qui concerne **l'enfant de 6 à 8 ans,** le stade des opérations concrètes[3] se met en place (jusqu'à 11 ans). L'enfant acquiert les notions de causalité, la conservation de substance, de poids, de volume… l'animateur doit donc enrichir ses activités par l'apport d'idées nouvelles en favorisant ateliers qui privilégient **la manipulation, la pratique, l'expression** ou la fabrication parce que c'est **en faisant par soi-même que l'on comprend le mieux et que l'on grandit.**
Il a acquis la lecture, se passionne pour les histoires, sépare l'imaginaire du réel avec une attirance pour le réel. Les **activités basées sur le jeu suscite la curiosité** de l'enfant et lui permettent de **faire des découvertes tout en s'amusant**. Il a besoin d'ordre, il aime classer. Il se dépense physiquement beaucoup mais se fatigue aussi facilement. Il développe son adresse, son habilité et stabilise son schéma corporel (coordination, équilibre, latéralisation, …). L'animateur doit ainsi favoriser l'activité physique mais intervenir pour freiner lorsqu'elle devient débordante.
L'enfant a toujours besoin de sécurité mais commence à demander plus d'indépendance par rapport à l'adulte. L'animateur accorde donc l'importance aux activités collectives tout en ne négligeant pas les activités individuelles…
L'enfant devient capable de coopération. La camaraderie se développe. C'est le début des grands jeux collectifs où la variété des activités est primordiale pour enrichir le développement psychomoteur et se confronter aux règles à respecter pour bien vivre ensemble. Le sentiment de justice morale et d'autonomie se développent.

L'équipe d'animation favorisera donc :

- La découverte de différents milieux
- Les situations d'exploration et d'aventure
- La maitrise technique des supports proposés
- Les situations de prise de responsabilité

Pour **l'enfant de 8 à 10 ans** : apprentissage de la performance et des techniques sportives spécifiques, possibilités physiques (de vitesse, de rapidité) et de maitrise de son corps. L'enfant accorde de l'importance à relever des défis, qui l'amène à aller plus loin, à se surpasser… Il s'exprime avec moins de spontanéité et sa créativité est en baisse. Il ressent le besoin d'imaginer, de collectionner et aime la lecture.

L'enfant de 10 à 12 ans rentre dans le stade des opérations formelles (jusqu'à 15 ans) qui permet l'établissement de relations entre la réalité et la possibilité. Dernier stade de la pensée, c'est pour Piaget le moment ou l'intelligence acquiert sa pleine maturité. Les activités doivent donc être basées sur la démarche expérimentale, la recherche ou la créativité. Les ateliers **s'appuient le plus possible sur les idées des jeunes et leurs expériences**, pour qu'ils soient **actifs dans leur démarche**, qu'elle soit intellectuelle, artistique ou sportive.
L'évolution physique est rapide. Le décalage entre garçons et filles s'affirme ces dernières entrant en phase pré-pubère. Les garçons ont besoin d'efforts physiques intenses et leurs activités motrices s'orientent vers le sport. L'entente entre les deux sexes leur pose problème bien que chacun porte de l'intérêt à l'autre. L'animateur doit donc prendre en compte les différences entre les filles et les garçons dans les besoins et favoriser les jeux d'équipes mixtes qui les font s'apprivoiser…
L'animateur est meneur du groupe mais favorise les situations de responsabilité par les enfants. Il doit favoriser la transmission de techniques, les projets à long terme, permettre les échanges d'idées et faire émerger la réflexion. L'animateur est force de proposition durant les activités mais il doit également s'adapter en fonction des attentes et de la demande des jeunes. Ce public plus autonome et très exigeant **requiert chez l'animateur à la fois rigueur et inventivité**. Il doit savoir accompagner leur besoin de nouveauté tout en faisant respecter son autorité.

Les jeunes affirment leur personnalité et ont besoin d'indépendance et de se détacher de la sphère familiale car le monde extérieur les attire et les intéresse davantage. **Ils sont tous en quête d'indépendance et les mettre en situation de responsabilisation** est pertinent (prise de décisions, choix dans les activités…).

L'équipe d'animation favorisera donc :

- La compréhension et l'appropriation de son environnement
- La mise en œuvre de défis, de challenges
- Les situations d'autonomie et de prise de responsabilité

L'Accueil de Loisirs est un lieu de vie en collectivité où l'enfant est reconnu et respecté en tant qu'individu. L'équipe d'animation met en place des activités en conciliant les rythmes et les besoins des enfants. En fonction des effectifs, des activités et afin de répondre aux besoins du public, les enfants sont répartis en deux ou trois groupes : 3 à 6 ans, 6 à 12 ans ou 3 à 6 ans, 6 à 9 ans et 9 à 12 ans.

Le pôle famille et proximité informe les familles et les enfants de 12 ans quant aux animations proposées par la Ville de Troyes en relais des Accueils de Loisirs.

VII. Hygiène et santé

La fréquentation des Accueils de Loisirs est subordonnée à la réalisation de l'obligation vaccinale énoncée par le décret n° 2018-42 du 25 janvier 2018.

La fiche sanitaire de liaison jointe au dossier d'inscription doit impérativement être renseignée.

L'administration de médicament par le personnel de l'accueil de loisirs n'est pas autorisée sauf si le traitement est intégré à un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.).

Si au cours de la journée, l'enfant développe des signes de pathologie, le directeur en informe le responsable légal et peut être amené à lui demander de venir le chercher.
En cas d'urgence, le directeur fait appel aux services de secours.

Les animateurs ne peuvent pas effectuer des gestes de soin d'hygiène et ne peuvent notamment pas assurer le change de couches. La propreté acquise constitue donc un préalable à l'accueil de l'enfant afin de lui garantir un accueil serein et de qualité. *(art.2 règlement intérieur accueils de loisirs)*.

Les enfants atteints de maladies chroniques, d'allergies ou d'intolérances alimentaires ont accès au service de restauration collective qui nécessite la mise à la mise en place d'un P.A.I.

Les Accueils de Loisirs concourent au bien-être, à l'épanouissement et à l'intégration sociale des enfants y compris ceux en situation de handicap ou atteints d'une

maladie chronique lorsque leur état de santé est compatible avec la vie en collectivité.

La Ville de Troyes a mis en place un certain nombre de mesures et de recommandations destinées à favoriser leur intégration : renforcement des équipes d'animation en nombre, en fonction des besoins d'accompagnement, stages de formation, rencontre des familles.

VIII. Les moyens

a. L'équipe d'animation

Fonctions de la direction :

- garantit la sécurité physique et morale des enfants accueillis, met en œuvre le projet éducatif, veille au bon fonctionnement de l'accueil en termes de gestion administrative, matérielle et financière

- élabore, en concertation d'un projet pédagogique précisant les conditions de mise en œuvre de celui-ci

- a autorité sur l'ensemble des personnels, coordonne l'équipe d'animation, s'assure que le travail des animateurs est également un temps de formation, et porte une attention particulière aux animateurs stagiaires

- coordonne les interventions conduites en direction des enfants et des jeunes, et gère les relations avec les différents partenaires (prestataires de services, comités d'entreprises, municipalités, familles…)

- rend compte à l'organisateur du fonctionnement de l'accueil

- maintient et encourage les liens avec les familles

Fonctions de l'animateur(trice) : il/elle travaille à la mobilisation des individus au sein des groupes et privilégie la dimension collective dans son action éducative.

Auprès des enfants, il/elle :

- est garant de la sécurité physique morale et affective des enfants
- connait les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités
- fait part au directeur des problèmes survenus au cours de la journée (mêmes minimes)
- est force de proposition et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas
- sait adapter les activités à l'âge des enfants
- gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement
- respecte les enfants en tant qu'individu à part entière
- est à l'écoute des enfants

Auprès des parents, il/elle :

- va vers les parents afin d'échanger quant à la journée de leur enfant
- sait répondre à des demandes d'organisation ou sait orienter vers les personnes concernées
- est présent et actif aux moments de l'accueil et du départ

Avec ses collègues, il/elle :

- respecte ses collègues
- sait travailler en équipe et écouter l'autre
- participe aux réunions de préparation
- sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action

L'animateur(trice) dans sa structure :

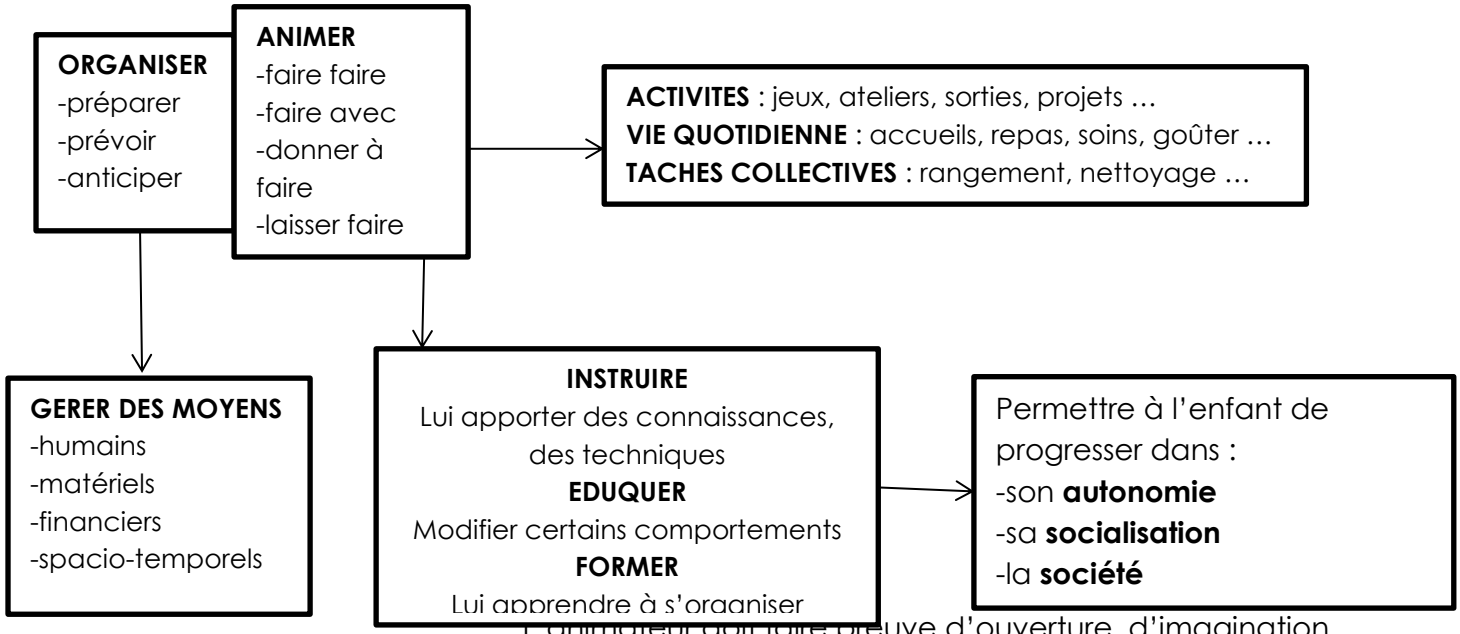

L'animateur doit faire preuve d'ouverture, d'imagination, de curiosité. Il doit être cohérent dans ses actes et ses discours. Il doit être en conformité avec les éléments du projet pédagogique et respecter les règles de vie imposées au collectif. Par conséquent, l'animateur devra faire valoir son statut d'adulte, au profit du projet et au service de l'enfant.

Animer, c'est être capable d'agir sur son milieu et sur le monde environnant, par la pratique d'une multitude d'activités. L'animateur devra tenir compte du public (développement et besoins de l'enfant), de ses compétences, en utilisant des moyens adaptés. L'animateur ne sait pas tout faire, mais il cherchera collectivement une réponse aux questions posées.

L'animateur entre dans une relation d'aide avec l'enfant de manière à ne pas faire à sa place de façon à conserver un rôle éducatif. Il doit laisser à l'enfant un espace de découverte personnelle. Cette relation d'aide adéquate dans l'activité, suppose pour l'animateur, d'avoir préparé ses interventions.

L'équipe, dans son ensemble, accompagne les enfants en véhiculant de façon quotidienne les principes de laïcité, de mixité, de solidarité… contribuant ainsi au « vivre et à l'agir ensemble ».
Elle connait et met en œuvre les projets éducatif et pédagogique et est garante du respect des règles établies dans les accueils de loisirs (règlement intérieur, règles de vie …) comme à l'extérieur (code de la route, code civil …).

Chacun de ses membres doit garantir la sécurité physique et affective de l'enfant, favoriser son épanouissement, l'accompagner dans son développement personnel.

Normes d'encadrement :

Les conditions d'encadrement et de qualification des accueils collectifs de mineurs sont fixées par les articles R227-12 à 228 à du CASF.
La Ville de Troyes va au-delà, en préconisant :
-1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans
-1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans
Un animateur en plus peut être positionné sur chaque accueil de loisirs, en fonction des besoins d'accompagnement.

Temps de préparation

Ponctuellement, l'équipe d'animation se réunit afin de préparer un planning d'activités en cohérence avec les projets éducatif et pédagogique.

Des temps d'échanges sont prévus le mercredi matin afin de rappeler les points importants de la journée et les tâches de chacun, celui du soir permet de remonter les informations importantes et de faire le point sur la journée.

En cas de besoin, des réunions peuvent être programmées.

Les réunions sont collectives, permettent de renforcer l'esprit d'équipe et l'entraide. Elles peuvent permettent d'aborder et de réfléchir sur la prévention de la violence par exemple. Une communication la plus ouverte possible sera recherchée.

Des fiches d'activités sont distribuées aux animateurs. Elles peuvent être travaillées avec le(la) directeur(trice) afin d'accompagner l'équipe sur le sens à donner aux activités par exemple.

b. Moyens matériels, financiers et partenariats

Les besoins en matériel pédagogique, sportif, d'entretien et de pharmacie sont renouvelés au fur et à mesure. Les différentes sorties sont estimées et planifiées. Tous les trimestres, les demandes, en cohérence avec le projet pédagogique, sont soumises pour validation à la hiérarchie.

Les partenaires sont un atout principal de la réussite d'un projet, ils se composent entre autres :

des familles
de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
de la Caisse d'Allocations Familiales
des Services de la Ville de Troyes
de la Police nationale, Gendarmerie
de l'Education Nationale
des intervenants
des prestataires …

IX. Evaluations / bilans

Les familles sont invitées, régulièrement, à donner leur avis, grâce à un questionnaire proposé via le portail famille.

L'évaluation des animations

A la fin de chaque journée, les enfants sont invités, de manière anonyme, à évaluer celle-ci grâce à des outils adaptés.

Cette démarche consiste à mesurer et à analyser les effets d'une action afin entre autres d'aider à la décision. Elle permet, par exemple, de mieux comprendre les raisons des difficultés ou les facteurs de réussite.

L'évaluation des équipes

Tout au long de l'année, les directeurs(trices) des accueils de loisirs organisent des réunions afin d'exposer aux animateurs(trices) le projet, de concevoir les plannings d'activités, de réfléchir sur des pratiques professionnelles et sur des situations précises, de faire le bilan de nos actions, d'améliorer les conditions d'accueil.

L'évaluation du projet

A la fin de chaque période, nous dressons un bilan à l'aide des observations réalisées par l'équipe d'animation. Ce bilan nous permettra de déterminer si les objectifs fixés au départ ont été atteints et de prévoir la progression à donner aux différents projets.